



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Périmètres et gestionnaires concernés par l'application de loi n° 2023-175 du 10 mars 2023

relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Secteur concerné : CC Terres de Bresse

LEGENDE

-  EPCI
-  COMMUNE
-  DEPARTEMENT

Gestionnaires

-  G-Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
-  G-Direction Départementale des Territoires de Saône et Loire
-  G-EPTB Saône et Doubs

Zones interdites à la filière éolienne

-  ZSC
-  ZPS

Zone interdite à toutes les filières sauf PV toiture

-  RNN

* Du fait de la superposition des zones, les couleurs peuvent varier.

* Pour contacter les gestionnaires de sites, merci de vous référer au tableau en ligne sur le site de la Préfecture (mise à jour)

